

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 28 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-huit du mois de mai à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Louin, sous la présidence de M. Pascal BIRONNEAU, 1^{er} Vice-Président de la CCAVT en l'absence du Président

Date de la convocation : 22 mai 2024

20 présents + 5 pouvoirs (25 votes sur 28) :
Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Viviane CHABAUTY, Dominique GUILBOT, Frédérique DAMBRINE, Sébastien FAURE, Jacky JOZEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Lucette ROCHER, Mattieu MANCEAU
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : /
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : /
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Maryse BARIGAULT, Monique NOLOT, Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU

5 pouvoirs :

- ✓ Maryse CHARRIER a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
- ✓ Olivier FOUILLET a donné pouvoir à Jacky JOZEAU
- ✓ Frédéric PARTHENAY a donné pouvoir à Mattieu MANCEAU
- ✓ Jean-Louis RIDOUARD a donné à Monique NOLOT
- ✓ Daniel ROBERT a donné pouvoir à Dominique GUILBOT

Excusés : Maryse CHARRIER, Fabrice DURAND, Olivier FOUILLET, Jean-Claude LAURANTIN, Frédéric PARTHENAY, Jean-Louis RIDOUARD et Daniel ROBERT

Absente : Huguette ROUSSEAU

Hélène MARSAULT a été élue secrétaire de séance

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Vente de parcelles à TP Forgerit**

- Vu les articles L.3211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu la délibération 2020-067 du 27 en juillet 2020 sur la vente de la parcelle 268 pour 5 172€
- Vu l'avis des Domaines en date du 15 février 2023 ;
- Vu la demande reçue le 22 avril 2024 de l'Entreprise FORGERIT pour l'acquisition de l'ensemble des parcelles situées sur la ZAE « Le Grand Tillais » sur la Commune de Saint-Loup-Lamairé, section ZA N°268, 272, 270, 71, 70, 69 et 68

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ▶ D'annuler la délibération 2020-067 du 27 en juillet 2020
- ▶ De céder les parcelles ci-dessous pour un montant de **21 024€HT** à l'Entreprise Forgerit TP d'une superficie totale de 7 356m² situées à Saint-Loup-Lamairé sur la ZAE « Le Grand Tillais »

ZA-268	3393 m ²
ZA-272	238 m ²
ZA-270	1165 m ²
ZA-71	420 m ²
ZA-70	770 m ²
ZA-69	770 m ²
ZA-68	600m ²
TOTAL	7 356m²

- ▶ D'accepter un compromis de vente si nécessaire
- ▶ De dire que les frais de Notaire seront à la charge de l'acquéreur
- ▶ D'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents liés à cette délibération

Fait et délibéré, à Airvault, le 29 mai 2024
Et ont signé le Président et la secrétaire

La secrétaire de séance,
Hélène MARSAULT,

Le 1^{er} Vice-Président,
Pascal BIRONNEAU,

Annule et remplace la
délibération 2024-038b visée
par la Préfecture le 30/05/2024

AR-Préfecture

079-200041416-20240627-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet le 27-06-2024
Publication le 27-06-2024
Responsabilité, le caractère exécutoire
adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers
Publication et de sa transmission aux services de l'Etat

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48